

09.09.2024 - 10:56 Uhr

Communiqué de presse: Le 10 septembre 2024: une journée mondiale pour parler de la prévention du suicide



Le 10 septembre 2024: une journée mondiale pour parler de la prévention du suicide

Chaque année, la journée mondiale de la prévention du suicide est l'occasion de rappeler l'importance d'aborder cette problématique de santé publique. Diverses manifestations organisées par des associations de prévention du suicide et des institutions publiques permettent de sensibiliser la population et d'informer le réseau professionnel des solutions qui se développent.

Le 10 septembre marque la Journée mondiale de la prévention du suicide, une initiative lancée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Association internationale pour la prévention du suicide (IASP). L'occasion de sortir le sujet de son tabou et de mettre en lumière certaines actions spécifiques et les solutions qui se développent en Suisse.

La problématique

Si le taux de suicide est en baisse depuis les années 1980, les statistiques suisses demeurent préoccupantes. Ainsi, selon l'Observatoire suisse de la santé (Obsan, 2023) :

- Chaque jour, environ 3 personnes mettent fin à leurs jours.
- 75% des suicides concernent des hommes.
- Les jeunes femmes sont particulièrement touchées : en 5 ans, le nombre de pensées suicidaires a doublé et le nombre d'hospitalisations est en constante augmentation.

Le recours à une aide professionnelle lors de la survenue de pensées suicidaire est encore loin d'être systématique : seule une personne sur trois y fait appel et plus de 50% des personnes ayant fait une tentative de suicide ne bénéficient pas d'un suivi professionnel par la suite.

Les projets soutenus par Promotion Santé Suisse

En réponse à ces défis, Promotion Santé Suisse joue un rôle actif dans la mise en œuvre du Plan d'action national pour la prévention du suicide, initié en 2016 en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les cantons, et d'autres partenaires. Cette fondation nationale dispose notamment d'un fonds de soutien de projets visant à développer la Prévention dans le domaine des soins (PDS), avec pour priorités thématiques les maladies non transmissibles (MNT), les maladies psychiques et les addictions.

Depuis 2021 Promotion Santé Suisse alloue près de 6,5 millions de francs à quatre initiatives ayant pour objectif d'accompagner les personnes suicidaires et leurs proches après leur sortie de l'hôpital. Ces projets qui portent le nom de ASSIP (ASSIP flex, ASSIP Suisse Romande, AdoASSIP) et SERO, visent à réduire les tentatives de suicide ainsi que les réhospitalisations. Ces deux sont méthodes complémentaires à la thérapie conventionnelle. Ils démontrent des impacts significatifs. Avec une présence dans 14 cantons, plus de 1500 professionnel-le-s de la santé ont déjà été formé-e-s et près de 2500 personnes concernées et leurs

proches ont été accompagnées.

Comme le mentionne Thomas Mattig, directeur de Promotion Santé Suisse ;

«Ces projets offrent de nouvelles perspectives pour la prise en charge des personnes suicidaires et leurs proches : il est essentiel de pouvoir déployer ces modèles de référence plus largement à l'échelle nationale.»

Le projet SERO (*Suizidprävention einheitlich regional organisiert*) a pour objectif d'optimiser l'autogestion en cas de risque suicidaire, d'augmenter l'auto-efficacité des personnes présentant un risque de suicide ainsi que de leurs proches. Il favorise une prise en charge coordonnée et en réseau par les professionnel-le-s de la région.

Les projets ASSIP (*Attempted Suicide Short Intervention Program*), quant à eux, proposent une psychothérapie brève et efficace soit en milieu hospitalier, soit au domicile des personnes qui ont fait une tentative de suicide et qui n'étaient jusqu'à présent pas atteignables. Ils s'attèlent à renforcer les réseaux et mettre en place de nouvelles interfaces de prise en charge.

Pour retrouver toutes les informations au sujet des projets soutenus et de l'engagement de Promotion Santé Suisse pour la prévention du suicide, visitez la page dédiée : [Page thématique Prévention du suicide](#)

Les ressources d'aide

Parler de ses difficultés psychiques, y compris des pensées suicidaires, est un acte de courage qui peut sauver une vie. S'informer sur les ressources disponibles permet de trouver des solutions et du soutien pour surmonter les épreuves. En brisant le silence et en cherchant de l'aide, il est possible de retrouver espoir et d'envisager un avenir plus serein. En plus des thérapeutes et des associations, des lignes d'écoute et des sites internet sont à la disposition de celles et ceux qui en ressentent le besoin :

- Le site [parler-peut-sauver.ch](#) et les lignes téléphoniques de la Main Tendue (143) sont à disposition des personnes ayant des pensées suicidaires, des proches et des personnes en deuil.
- [santepsy.ch](#) permet de s'informer sur la santé mentale et de trouver les ressources nécessaires dans sa région.
- Pour les jeunes, [ciao.ch](#) et [ontecoute.ch](#) sont des plateformes d'échange et permettent de poser ses questions à des professionnel-le-s de manière anonyme et gratuite. La ligne téléphonique de Pro Juventute, au 147, est à privilégier en cas de pensées suicidaires.
- [stopsuicide.ch](#) offre des conseils pour les personnes concernées et les proches inquiet-ète-s et oeuvre pour la prévention du suicide chez les moins de 30 ans

Différentes actions de sensibilisations sont prévues dans toute la Suisse pour la journée mondiale de la prévention du suicide du 10 septembre. [Le site internet du Réseau Santé Psychique Suisse](#) recense les animations organisées dans les différents cantons suisses.

Plus d'informations

Dr Franziska Widmer Howald (franziska.widmer@promotionsante.ch / +41 31 350 04 02), coordinatrice des quatre projets et responsable adjointe du domaine Prévention dans le domaine des soins de Promotion Santé Suisse, se tient à disposition pour toute question.

Promotion Santé Suisse

Promotion Santé Suisse est une fondation de droit privé soutenue par les cantons et les assureurs. En vertu d'un mandat légal (LAMal, art. 19), elle initie, coordonne et évalue des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies. La Fondation est soumise au contrôle de la Confédération. L'organe de décision suprême est le Conseil de Fondation. Les sièges se trouvent à Berne et à Lausanne. Chaque personne en Suisse contribue à hauteur de 40 centimes par mois en faveur de Promotion Santé Suisse, recouverts par les assurances maladie.

www.promotionsante.ch

Un guide a été rédigé par l'association Stop Suicide pour comprendre comment parler du suicide pour un effet préventif :

https://stopsuicide.ch/wp-content/uploads/2022/05/STOPSUICIDE_guide_medias.pdf

Promotion Santé Suisse

Av. de la Gare 52, CH-1003 Lausanne

Tél. +41 21 345 15 15

www.promotionsante.ch

Medieninhalte



(iStock)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001194/100922747> abgerufen werden.